

**Ministère de l'Economie, du Plan
et de la Coopération**

Direction de Cabinet

Secrétariat Permanent des ONG



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité – Travail

**RAPPORT DE LA MISSION DE SUIVI DES ACTIVITEES DES ONG
NATIONALES DANS LA PREFECTURE DE KEMO (Sibut et Ndjoukou),
REALISEE PAR SPONG SUR FINANCEMENT DE L'UNION
EUROPENNE A TRAVERS LE FONDS BEKOU**

Bangui, Mai 2021

***Rue Martin Luther KING B.P. 696 Bangui République Centrafricaine
Tél : +236 21 61 92 85 21 61 87 73 Email cabinet@mepc.cf***

I. Introduction

Dans le cadre du Projet de Renforcement des capacités techniques et institutionnelles du **Secrétariat Permanent des ONG (SPONG)** en vue de suivre et coordonner les interventions des ONG dans divers secteurs d'activités en lien avec le RCPCA, une mission de suivi été déployée et séjourné dans la Préfecture de la **KEMO** du 24 au 30 Mai 2021 afin de procéder au suivi des interventions des ONG nationales à savoir : **SRC, Action Verte, APIDC, Réveil, ACMSE.**

Le cadre d'orientation de la mission de suivi est défini dans un terme de Référence et s'articule autour de trois objectifs à savoir :

- Echanger avec les bénéficiaires directs (population des zones d'intervention) et les bénéficiaires indirects (autorités locales, prestataires de services et les organisations locales impliquées) pour évaluer la performance des projets ;
- Formuler des recommandations pour le recadrage des interventions dans le cas d'une reconduction de projet ou sa réplique dans d'autres zones ;
- Vérifier les activités prévues dans le PTA 2021 ou mentionnée dans le rapport d'activité 2020 et de voir aussi, si l'ONG a déjà renouvelé son agrément par rapport à la nouvelle loi régissant les ONG.

Les réalisations de ces cinq (05) ONG nationales ci-dessus mentionnées, qui d'ailleurs un (01) ne disposant pas de sous bureau dans cette préfecture, n'a pas été visitée tel que prévu dans l'agenda de la mission. En effet, cette ONG lors des échanges avec les chefs de villages et la population, ils ne reconnaissent pas l'existence de cette organisation dans leurs zones.

Par conséquent, les activités réalisées par les quatre autres ONG nationales (SRC, Action Verte, APIDC, ACMSE) ont pu être visitées.

1.1. Méthodologie adoptée

La méthodologie de travail adoptée par l'équipe repose sur :

- L'exploitation de la documentation mise à disposition (rapports d'activités 2020 et Plans de travail 2021) ;
- La visite de courtoisie aux autorités locales (Préfet, Sous-Préfet et Maires des communes visitées) en vue de recueillir leur appréciation ;
- Les entretiens avec les superviseurs et ou responsables des projets ;
- La visite des réalisations et les entretiens avec les bénéficiaires dans les zones retenues pour le suivi.

1.2. Composition de la mission

L'équipe de la mission se présente comme suit :

- **Madame Marie Josée NGAMOU**, Expert Nationale à l'Unité de la Coopération Décentralisée et de la Prospective au Secrétariat Permanent des ONG (SPONG), Chef de mission ;
- **Monsieur Théophile Bruno GBAMOU ENDJIZAGO**, Chargé d'Etudes, Responsable de Partenariat et de la Documentation au Secrétariat Permanent des ONG (SPONG), Membre.

II. Activités visitées et faits marquants

2.1 Domaines d'intervention et sites des activités réalisées.

A- l'ONG **Solidarité pour la Reconstruction de Centrafrique(SRC)** a mis en œuvre depuis 2019-2020, des activités dans les domaines de l'Education, la Santé, la sécurité alimentaire :

- Dans le domaine de l'Education : Inscription des enfants orphelins et leurs prises en charge à Lybie ;
- Dans le domaine de la Santé : réhabilitation des bâtiments de soins de santé et d'une pharmacie à Lybie ;
- Dans le domaine de la sécurité alimentaire : champ de manioc d' une grande superficie
- Dans le volet social : prise en charge des enfants orphelins y compris des personnes de 3^{ème} âge en vivre alimentaire ;

Cette ONG n'a pas encore renouvelé son Agrément.



ONG SRC : Visite des enfants orphelins prises en charge et les nourrissees y compris une maman des 3^{èmes} âges.

B- Les deux ONG Nationales (ACMSE et APIDC) ont mis à œuvre sur axe Damara-Sibut, une batterie d'activités dans le domaine de l'élevage des caprins et porcs ; Fabrications des briques à terre ; Pisciculture ; Accompagner les actions du développement et renforcer les capacités des hommes à la culture de paix et la solidarité à travers la formation et la réalisation des activités éducatives et enfin encadrer et former les jeunes filles en déperdition scolaire.

Ses deux(02) ONG n'ont pas encore renouvelé leurs Agréments.



ONG APIDC : Entretien avec le conseiller et Secrétaire Général sur les activités



ONG ACMSE : Visite de l'élevage des caprins au centre Damara

- C. L'ONG dénommée Action Verte a préconisé réalisé dans un premier ses activités à Sibut mais les problèmes militaro politiques ont fait de sorte que, les activités sont déportées dans l'Ombélla-Mpoko précisément à Kpalongo, Salanga et Kapou.

Les activités prévues et réalisées sont : Elevage des caprins et agriculture vivrière (Champ de manioc).

2.2. Faits marquants

Quatre(04) faits méritent d'être soulignés dans le cas de cette présente mission.

- Mauvaise collaboration avec les structures techniques déconcentrées de l'Etat sur les questions des normes ;
- La faible capacité des ONG nationales qui peinent à développer des activités de grande envergure pouvant avoir un impact tangible ;
- Le faible accompagnement de certaines autorités locales dans la mise en œuvre des projets qui se traduit par les vols répétés des produits destinés à la population vulnérable sans aucune poursuite ;
- Le manque de coordination des interventions dans la zone ;
- Faible ou capacité limité d' accès au financement.

III. Points de vue des Autorités locales

La Préfet de la Kémo a vivement salué l'arrivée de cette mission ou elle souhaite la régularité. Pour elle les missions de suivi pourraient rassurer et stimulées les ONG Nationales à plus investir aussi les dissuadés pour éviter les détournements.

Aussi, elle a souhaité la décentralisation de la maison de services pour permettre aux structures locales de bénéficier aussi des prestations de service en formation.

IV. Sensibilisation sur la nouvelle Loi régissant les ONG en RCA et renouvellement des agréments.

En marge du suivi des interventions de ces ONG, l'équipe de la mission a procédé également à la dissémination de la nouvelle Loi les régissant et le renouvellement des agréments. Les exemplaires de cette Loi continus à être distribués aux responsables de mise en œuvre des projets ainsi qu'aux autorités locales rencontrées. Il faut noter que la majorité des ONG ont une connaissance de cette nouvelle loi et toutes les (04) n'ont pas encore renouvelé leur agrément.

V. Conclusion et recommandations

Au demeurant, les interventions des ONG ayant fait l'objet de la présente mission dans la préfecture de la KEMO et autres répondent à la préoccupation des populations à se remettre de la crise. Il y a lieu de souligner que lesdites interventions sont en adéquation avec les efforts du gouvernement exprimées dans le document du Relèvement et de la Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA).

Cependant, les interventions de ses quatre(04) ONG nationales sont à améliorer afin de soulager significativement la population centrafricaine appauvrie par les crises militaro-politiques. Pour ce faire, certaines mesures méritent d'être prises afin d'y parvenir.

Ainsi, la mission recommande,

Aux ONG nationales à faible capacité :

- De se mettre en consortium pour plus d'efficacité dans leurs interventions ;

Au Gouvernement Centrafricain :

- De mettre en place un mécanisme afin de subventionner les ONG nationales qui veulent bien contribuer pour le relèvement de ce pays.

Fait à Bangui, le

Pour la mission

Théophile Bruno GBAMOU ENDJIZAGO

Madame Marie Josée NGAMOU

Annexes : liste des personnes rencontrées